

Les coopérateurs et le coup d'Etat de 1851 ⁽¹⁾

Dans notre *Histoire générale de la Coopération en France*, nous avons montré à quel degré d'ampleur était parvenu le mouvement d'association coopératif français en 1851, à la veille du Coup d'Etat (2). Mais il est impossible de fournir de chiffres exacts : l'historien Taxile Delord, Eugène Véron et l'économiste Jules Duval parlent de 290 associations (3), tandis que la *Revue des Deux Mondes* donne le chiffre de 800 (4). Toutefois dans les derniers mois de 1851, si l'on en juge par le nombre des créations annoncées dans les petits journaux républicains locaux ou les journaux de la capitale favorables à l'association, — *Le Bien-Etre*, de Girardin, *la République*, de Baresté, par exemple, — le nombre des associations de consommateurs, des « magasins pour la vie à bon marché », des associations fraternelles de producteurs s'élevait à plusieurs centaines.

1. La liste de tous ces « fouriéristes » et proudhoniens — vrais coopérateurs avant la lettre qu'a comptés notre pays dès 1850 — est longue et assez aride. Nous n'hésitons pas pourtant à la publier, car elle est le seul hommage que nous puissions rendre à tous ces pauvres gens qui souffrirent pour leur foi, lui sacrifiant leurs libertés et même leurs vies. Leur héroïsme ne devait pas rester vain. Il prépara les divers mouvements d'affranchissement politique et social qui devaient marquer la fin du Second Empire. Et les physionomies morales qui ressortent de toutes ces « notes de police » ne laissent pas d'être curieuses et émouvantes. (N. D. L. R.)

2. Tome I^{er}, livres IV et V, pp. 237 à 429 ; Paris, 1924.

3. T. Delord : *Hist. du Second Empire*, t. II, pp. 29 sqq. Cf. Eug. Véron : *Les Associations ouvrières de consommation, de crédit et de production, en Angleterre, en Allemagne et en France* ; Paris, 1865. — Cf. J. Duval : *Economiste français*, reproduit par l'Association de novembre 1865, qui en donne une liste.

4. *Revue des Deux-Mondes* de juillet 1870, citée par Benjamin Rappal dans : Préface du *Cours d'Economie politique de Schulze-Delitzsch*, t. I^{er} ; Paris s. d. ; voir aussi Achille Mercier, article de la *Démocratie* du 6 décembre 1868.

Quelques-unes, étudiées dans l'ouvrage que nous venons de citer, furent de très réelle importance : *La Société des Ménages* et *la Ménagère* de Paris, *l'Humanité*, de Lille, la *Société des Travailleurs-Unis* et la *Société des Castors*, de Lyon, les *Sociétés de Travailleurs-Unis* de Vienne, de Lons-le-Saulnier, etc., groupèrent plusieurs centaines, parfois plusieurs milliers de sociétaires et firent des affaires qu'on peut évaluer à quelques millions de francs. Sans le coup d'Etat qui les fit disparaître, elles auraient pu prospérer, s'étendre en surface et en profondeur, créer un réseau d'institutions aussi vaste que celui des sociétés nées du mouvement des *Equitables Pionniers* de Rochdale en Angleterre, donner naissance à une formule coopérative différente de celle de Rochdale, ou qui eût, au contraire, imité les méthodes rochdaleiennes après quelques années d'expériences ou d'études comparées. Le mouvement coopératif français y eût gagné peut-être une avance de quinze ou vingt années et en eût été renforcé d'autant. En tout cas un régime hostile à toute liberté devait en retarder les progrès, entraver le développement des sociétés existantes et paralyser les initiatives.

Sa responsabilité, d'ailleurs, ne se limite pas à la période du Coup d'Etat. Elle date du début de 1849, de la réaction politique déchaînée par les premiers ministères de Louis Napoléon, de la fermeture des clubs. Un des plus importants « coopérateurs » de ce temps, disciple dissident de Fourier depuis 1839-40, et déjà associé au développement de la *Boulangerie véridique* d'alors (1), puis fondateur d'association de production et de consommation, le docteur Arthur de Bonnard, se vit poursuivi et emprisonné en mars-avril 1849 pour son activité associationniste. Une répugnante machination de police le fit condamner pour escroquerie et il demeura de longs mois en prison (2). On pourrait citer encore un certain nombre d'« associationnistes » qui payèrent de leur liberté ou de l'exil l'audace d'avoir parlé ou écrit en faveur des idées qui avaient présidé à la fondation de la République : Proudhon, par exemple, ou tel proudhonien, comme François Favre, collaborateur des journaux de Proudhon, *le Peuple*, *la Voix du Peuple*, *le Peuple* de 1850. Déjà une première fois impliqué

1. V. notre ouv. : *Hist. générale de la Coop. en France*, t. 1^{er} ; livre III, chap. III ; pp. 229 et 230 ; Cf. notre étude : *Les fouriéristes et le mouvement précoopératif* (Extrait de la *Revue d'Economie politique*), Paris, 1926.

2. *Gazette des Tribunaux* de 1849 ; *passim*. — Nous avons écrit sur le docteur Arthur de Bonnard une biographie complète, encore inédite : *Du Phalanstère à la Coopérative. Le docteur Arthur de Bonnard, fouriériste (1805-1875)*. — *Contribution à l'étude de l'école phalanstérienne*.

dans un soi-disant complot de Lyon, sa ville natale, et mis en liberté avant le jugement, il fut de nouveau, en 1850, condamné à quinze jours de prison et 6.000 francs d'amende pour une infraction bénigne à la loi de la presse, et dut, pour échapper à la peine et à l'amende, se réfugier en Belgique, où il demeura quatre années (1).

Au début de 1850, des membres d'une association « égalitaire et fraternelle » de cuisiniers, celle de la barrière Fontainebleau, étaient condamnés pour banqueroute simple par le tribunal correctionnel. Le 19 janvier 1850, la sixième chambre correctionnelle frappait de prison et d'amendes une partie des sociétaires — 15 sur 22 — de l'association des cuisiniers établie 86, boulevard Monceaux, formée le 5 mai 1849, savoir : Lagrange, 2 mois de prison ; Tremblay, Bourion, Vandœuvre, Verron, Berger, Mérien, Charles et Félix Aubert, Lennègre, Ménevalle, Allonge, Tournier et Leviel, 1 mois de prison, Martin, 15 jours de prison et tous aux dépens (2).

Le 23 février suivant, c'était le tour des cuisiniers et garçons restaurateurs de l'association de la chaussée Clignancourt à Montmartre, créée le 2 mai 1849, tous condamnés à quinze jours de prison, Isaïe Compère, cuisinier, Gerber, domestique, Vemgromp, graveur, Turc, marchand colporteur, François Bastien, garçon d'hôtel, Désiré Bastien commis libraire, Leyder, valet de chambre, pour banqueroute provoquée par « mauvaises méthodes, paresse, légèreté, impéritie » (3).

Le 7 mars, la 8^e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine condamnait encore pour le même fait de « banqueroute simple » des membres de « l'association fraternelle des Cuisiniers réunis » de la barrière du Combat : Droz, à deux mois de prison, Nagel (ou Nayel), Delaporte et Bizaux — ce dernier par défaut — à quatre mois. Les motifs invoqués étaient, d'une part, le manque de comptabilité, d'autre part, le fait que les associés « cuisiniers réunis » appartenaient à d'autres corporations : tailleurs, mécaniciens, bottiers (4).

1. F. Favre sera, en 1864, au nombre des fondateurs, avec Arthur de Bonnard, déjà cité, les Reclus, etc., de l'*Association générale d'Approvisionnement et de consommation*, la première coopérative du type rochdaïen de Paris. Il sera aussi maire du XVII^e arrondissement de Paris en 1870.

2. *Gaz. des Trib.* du 20 janvier 1850, pour « banqueroute simple et frauduleuse ».

3. *Gazette des Tribunaux* du 24 février 1850.

4. *Ibid.*, du 8 mars 1850. « L'association fraternelle des Cuisiniers Réunis, disaient les statuts, a pour objet la création d'un ou plusieurs

Vers le milieu de l'année 1850, les administrateurs d'une « *Union des Associations ouvrières* », fondée depuis quelques mois, étaient arrêtés dans le local de leur siège social par la police qui les accusait de complot, détention et fabrication de munitions de guerre, crime politique caractérisé, bientôt transformé d'ailleurs en un simple délit de réunion publique ayant un caractère politique. Leur procès en Cour d'assises eut lieu le 13 novembre et occupa trois audiences. Ce fut l'architecte Joseph Delbrouck qui lut la déclaration de principes de l'association, protestant d'ailleurs contre les poursuites et contre le caractère tendancieux que la police et le parquet avaient donné à leur groupement purement économique et à leur activité associationniste. Rien n'y fit. Ils furent condamnés à des peines variant de quatre ans à trois mois de prison (1). L'un d'eux y mourut.

On pourrait trouver en divers lieux du pays d'autres exemples caractéristiques des mauvais traitements réservés par les pouvoirs officiels de la République « réactionnaire » de 1849 à 1852. L'un des plus significatifs est celui du médecin-major et pharmacien militaire Eugène Millon, savant chimiste qui était aussi un « associationniste »

établissements culinaires ; elle a pour principe l'affranchissement du travail et l'abolition du salariat. Elle a pour bases l'unité d'action, la centralisation des intérêts et l'égalité parfaite des droits et devoirs ; elle a pour but le bien-être, l'indépendance et la dignité des sociétaires » Crime de « socialisme », à coup sûr. Présomption de société secrète. On le leur fit bien voir.

1. Voici les noms de ces coopérateurs qui tentaient ainsi de fonder une « union » dont l'actuelle *Chambre Consultative des Associations ouvrières de production* est la réplique et le successeur : Delbrouck, architecte, 33 ans ; Billot, cordonnier, 32 ans ; Geoffroy, ou Joffroy, Desche-neaux, Tachon, pharmaciens ; Blaizon, Léger, cuisiniers ; Nusbaumer, limonadier ; Nicaut et sa femme, née Louise Boulanger, blanchisseurs ; Jeanne Deroin, femme Desroches, et Pauline Roland, institutrices ; Charrignon, Deligny, serruriers-mécaniciens ; Pillon, Leroy, portefeuillistes ; Paillou, Lionne, coiffeurs ; Chesnel, peintre ; Girard, imprimeur sur étoffes ; Cachet, Niclot, boulangers ; Nombrale, imprimeur-lithographe ; Chevalier, menuisier ; Paré, marchand de comestibles (a) ; Moffrand, Poirier, maçons. — Plusieurs listes, différemment composées, ont été publiées. Celle-ci, extraite de la *Gazette des Tribunaux* des 13 et 14 novembre 1850, peut être à bon droit considérée comme exacte (Desche-neaux, établi pharmacien, était en outre docteur en médecine et ancien professeur de chimie au collège de Sorèze). Plusieurs étaient des fourriéristes en doctrine, tous « socialistes », à quelque degré, c'est-à-dire « associationnistes », selon le sens du mot à ce moment. V. notre ouvrage : *Hist. générale de la Coop.*, t. I, pp. 265 à 270 et 275 à 277.

(a) ou de combustibles : on ne sait exactement.

marquant de cette période. Millon avait grandement contribué à la fondation de la boucherie de la société *L'Humanité*, à Lille, où il était alors attaché aux hôpitaux militaires. Il fut déplacé pour cette activité jugée séditeuse, dangereuse pour l'Etat, et envoyé en disgrâce en Algérie (fin 1850) (1). Mais ce ne sont encore que des cas isolés. Le Coup d'Etat du Deux Décembre fit beaucoup mieux, travaillant « en série » et en masse.

Sans doute ne prononça-t-il que quelques dissolutions ou liquidations, illégales d'ailleurs, entr'autres à Lyon, avec le général de Castellane, à Lille, par sa police. Mais c'est en arrêtant, en emprisonnant, en déportant les coopérateurs militants, les chefs de sociétés, les fondateurs d'hier ou les fondateurs éventuels, en terrorisant par ses mesures de police les associés de la veille ou du lendemain, qu'il porte la responsabilité de l'échec du mouvement et du retard que la Coopération a subi dans notre pays où l'idée était née et avait grandi sans rien devoir encore à aucune idéologie étrangère, ce qui devait se produire en 1863-64, lors du renouveau coopératif qui coïncida avec les premières années de l'Empire libéral.

Nous avons consulté aux Archives Nationales les registres des Commissions mixtes qui, après le Coup d'Etat, furent chargées d'appliquer les mesures de police du gouvernement de Louis Napoléon. Nous y avons retrouvé les noms de la plupart des « coopérateurs » connus de nous qui avaient joué un rôle dans la fondation des associations de 1840 à 1851, et particulièrement de celles de 1848 à 1851, les noms aussi de quelques-uns de ceux qui, rentrés d'exil après la grâce ou l'amnistie, devaient collaborer au réveil coopératif de 1863-1870. La liste, incomplète à coup sûr, est néanmoins assez longue et comporte quelques curiosités, quelques précisions historiques. Nous la donnons ici, dans l'ordre alphabétique :

Bianchi Alphonse-Alexandre. N^o 2.823, n^o 1. — 31 ans, mouleur en plâtre, né à Lille — Nord, y demeurant ; marié, 6 enfants. — Expulsion. Antécédents : 1832, prison, participation à un mouvement révolutionnaire. Rédacteur en chef du journal *Le Messager du Nord* ; membre du Conseil général du Nord et du Conseil municipal de Lille. — A professé dans son journal les doctrines anar-

1. Il y eut encore d'autres exemples, en divers lieux. — Le 10 octobre 1851, le sieur Moulin, économe de l'*Association alimentaire* de Grenoble, créée par des magistrats, le maire Taulier, qui se ralliera à l'Empire, était arrêté sur ordre du procureur général, comme « agent actif des sociétés secrètes ». Une perquisition fit découvrir chez lui des brochures suspectes. (*Socialiste de la Côte-d'Or* du 14 octobre 1851).

chiques les plus extrêmes. A publié le 3 décembre un article poussant à la guerre civile et finissant par les mots : « Vive la République démocratique et sociale ». Démagogue actif, parcourait les campagnes pour les soulever. A marché en armes sur Mirande. — Transporté (1).

Blache Louis. — N° 2.983 — 376 — 49 ans, tisseur, né à Privas (Ardèche), demeure à Lyon, 96, rue Saint-Georges, — marié, 4 enfants, interné à Lyon, — mis en liberté. Antécédents : 1841 : 3 mois de prison : association secrète. — 1842 : 3 mois de prison : excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres. — 1842 : poursuivi pour association secrète. — Appartenait à la société secrète des Carbonari. N'assistait pas régulièrement à la tenue des ventes. En 1848, il a sauvé du pillage le palais épiscopal de Lyon (2).

Bravard Jules-Pierre. — 35 ans. Ex-conseiller de préfecture, avocat. Né à Arlanc, demeurant à Clermont-Ferrand. Célibataire. Expulsion. Organisateur des sociétés secrètes. Propagandiste des idées socialistes (3).

Chaboud Etienne-François, n° 6.033 — 117 —. 43 ans, négociant, né à Lyon, y demeure rue de la Vieille-Monnaie, 20. Célibataire. Algérie plus. — Surveillance.

Condamné le 3 mai 1849 à vingt francs d'amende pour contravention à la loi sur les Clubs. Fondateur de sociétés fraternelles. Son nom servait de raison commerciale (4).

1. *Registre F 2588 des Arch. Nat.*

Bianchi avait appartenu à la *Société républicaine*, fusionnée avec l'*Humanité* de Lille, le 17 décembre 1849. Né en 1816, mort en 1871.

En même temps que lui était frappé le gérant du *Messenger du Nord*. Dussautoir, membre aussi de la *Société républicaine* de Lille, mis en surveillance.

2. *Registre F 2588.* — Blache était l'ancien rédacteur du *Travail*, journal « communiste » icarien de Lyon, très éclectique. Il prit part à l'*Icarie*, de Cabet, et figura au nombre des sociétaires des *Travailleurs-Unis*.

3. Était l'un des fondateurs et administrateurs de la *Boucherie Sociétaire Mandosse et Cie, de Clermont*. (V. Livret de statuts et règlement intérieur). *Association alimentaire. Boucherie sociétaire*, 22 août, Clermont. L b⁵⁵ 2185. Bibl. Nat. — Cf. notre ouvr. *op. cit.* ; p. 325 ; t. 1^{er} (probablement fouriériste).

4. En effet, Chaboud était administrateur-gérant de l'*Association fraternelle de l'Industrie française*, Chaboud et C^{ie}, fondée en septembre 1848. (V. notre ouvr., t. 1^{er} ; *op. cit.* ; pp. 382 à 386). Il avait été aussi en 1846-1847 l'un des principaux fondateurs et propagandistes de la *Compagnie des Industries-Unies*. (V. notre étude : *De l'origine des influences subies*

Affilié aux sociétés secrètes. Très influent et très dangereux (1).

Chaudey Ange-Gustave. — N° 6.515. N° 1, avocat, né à Vesoul. Y demeure. Célibataire. Eloignement. Douze ans. — Remise. — Antécédents : 1851. Condamné pour discours politiques dans une cérémonie funèbre. — 1852. Deux mois de prison et cent francs d'amende, outrages envers M. le Préfet. Chef du parti socialiste. Lacération d'affiches (2).

Deroin Jeanne-Françoise, femme Desroches, 46 ans, née à Paris, y demeurant, arrêtée, incarcérée à Bicêtre, expulsée (3).

Desmoulin Auguste. N° 1.855 — 1.547. — Age ? — Professeur. — Habite Paris, 27, rue Saint-André-des-Arts, marié, un enfant. — Algérie moins. Remise. — Affilié aux sociétés secrètes. A assisté à plusieurs conciliabules nocturnes. Au premier signal, a pris un fusil et des cartouches et s'est joint au rassemblement. C'est lui qui, après avoir dicté la formule de serment suivante : « Je jure de défendre les barricades jusqu'à la mort ; si quelqu'un bouge, tue-le ! », ajouta : « si tu bouges, nous te tuons ! » (4).

par certaines associations précoopératives, dans *Rev. des Et. coop.* de mars 1929, d'après B. B¹⁸ 1441. Cour de Lyon, n° 2089 A. Arch. Nat. Membre de la Commission municipale de Lyon en février-mars 1848, puis élu au Conseil municipal ensuite.

1. *Registre F* 2589. Arch. Nat.

2. Chaudey, proudhonien, allait être l'un des principaux animateurs du mouvement coopératif de 1863 à 1867. Collaborateur de Proudhon. Adjoint au maire de Paris en 1870-1871. Fusillé par le chef de la police de la Commune Raoul Rigault en mai 1871.

3. Jeanne Deroin avait été ouvrière lingère et était devenue institutrice. Elle avait fondé en octobre 1848, l'association de chemisières, 7, rue Corderie-Saint-Honoré, qui comptait 35 associées, en novembre 1851, et avait pour directrice Jeanne Liermier. Directrice des journaux féministes, *La Politique des Femmes* (18 juin-5 août 1848). *L'Opinion des Femmes* (28 janvier-10 août 1849), elle avait pris part à la fondation de l'*Association fraternelle des instituteurs, institutrices et professeurs socialistes*.

Condamnée en 1850 pour sa participation à l'*Union des Associations* (voir *Supra*). Un rapport du 24 juin 1852 dit que « son exaltation politique a fléchi et (qu'elle) a été libérée par ordre du général de Goyon » (F 2590). Elle se réfugia en Angleterre où elle continua son activité sociale et où elle mourut en 1894.

4. Cf. F 12710 *Arch. Nat.* — Envoyé à Cayenne. Dans ce dernier document, il est signalé comme célibataire, se dit professeur, est ancien typographe. On ajoute : A fait partie des divers comités à la suite des élections de 1850. Homme d'action ; exerce une certaine influence sur les ouvriers.

Gendre de Pierre Leroux, Desmoulin avait pris part avec son beau-

Dethou Alexandre-René. N° 8.974 — 1.940 et 1.932. — 32 ans ; propriétaire à Bléneau, y habite ; marié, un enfant. Expulsion. — Condamné à cent francs d'amende pour distribution d'imprimés. — Très influent. Phalanstérien. — Révoqué de ses fonctions de maire à raison de ses opinions. L'un des chefs socialistes du canton ; a fait plusieurs affiliations. C'est lui qui a égaré l'esprit public par les fausses doctrines qu'il professait et en distribuant de mauvais journaux. Très dangereux (1).

Drivon Jacques. — N° 9.315 — 357. — 66 ans ; tisseur, né à Lyon, demeurant, montée des Carmélites 27. — Surveillance à Lyon. — Directeur du Café démocratique de la place Colbert et de la boucherie fraternelle (2). Ancien mutualiste (3).

Duché Eugène. Paris. Expulsé par décret du 9 janvier 1852. Ex-représentant (4).

Guyot-Buis Claude-François. — N° 13.061 — 15 — 34 ans. Ton-

père, sa famille et des amis à la fondation de l'association d'imprimerie de Boussac de 1845 à 1848. Fondateur et secrétaire gérant de la *Société de la Presse du Travail* pour la publication de l'*Association, moniteur du travail et des corporations industrielles, artistiques et scientifiques*. (V. *Almanach des Corporations nouvelles*, 1852 ; Cf. notre ouvr. : *op. cit.*, p. 283, pp. 431-432, t. 1^{er}. Cf. Eug. Tenot : *Le Coup d'État du Deux-Décembre 1851*, Paris, 1868 ; pp. 155 et 156, 2^e édit. Desmoulins fut plus tard, sous la III^e République, Conseiller municipal de Paris, collaborateur de la *Revue Socialiste* de Benoît Malon et de l'*Emancipation* de l'École de Nîmes. Avec lui, était aussi frappé de déportation à Cayenne un autre fondateur de la *Presse du Travail*, Langrand Jean-François-Victor, 37 ans, originaire de Charolles (Saône-et-Loire), frère du gérant de la *Voix du Peuple*. (F 12710).

1. Dethou était le fondateur d'une boulangerie, d'une boucherie et d'une épicerie sociétaires en 1848. Il en fondera encore en 1872 à Bléneau. Déjà conseiller d'arrondissement en 1845, maire de Bléneau en 1848, il sera plus tard, après l'exil, député, puis sénateur de l'Yonne sous la III^e République. Grand propriétaire et châtelain.

2. Exact. V. notre ouvr. : *op. cit.* ; pp. 389 sq. Les commerces gérés par Drivon relevaient de l'*Association démocratique des Industries Réunies* Barillet et C^{ie}, fondée en avril 1849.

3. C'est-à-dire membre de la fameuse société du *Devoir Mutuel*, fondée en 1828 et qui avait organisé les grèves générales de 1831 et 1834 terminées par de sanglantes émeutes. Il avait figuré aussi à la Révolution de février parmi les membres de la Commission municipale de Lyon.

4. Avocat à Saint-Etienne. En 1841, il avait contribué à la fondation de la *Société générale pour la fabrication de rubans*, et avait été condamné. Commissaire du gouvernement en 1848, conseiller général et représentant de la Loire à la Législative. (V. B. B.¹⁸ 1386-883. A.⁹ Arch. Nat. Cf. notre ouvr. : *op. cit.* ; pp. 194, 195, t. 1^{er}).

nelier à Beaune ; marié, deux enfants. Algérie plus. Agent le plus actif du mouvement du 4 décembre. Se trouvait avec l'assassin Rigaud lorsque M. Marey a été tué à Nuits (1). Chef de l'association des tonneliers à Beaune (2).

Hennequin Victor, ex-représentant, arrêté au 2 décembre, relâché depuis (3).

Mandosse Paul-Antoine. — N° 17.193 — 114. — 40 ans, ancien orfèvre. Né à Moulins (Allier), habite Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — Internement. — Affilié aux sociétés secrètes, a abandonné sa profession pour faire de la propagande. Dangereux (4).

Mangin Jean-Pierre, 37 ans, né à Bombas (5) (Moselle), marié. Remis en liberté (6).

1. Allusion à une tentative de rassemblement de protestation contre les événements, au cours duquel un membre de la famille réactionnaire des Marey-Monge trouva la mort, dans la nuit du 5 au 6 décembre.

2. *Registre F⁷ 2588*. Guyot était en effet le principal fondateur et le gérant de l'*Association des ouvriers tonneliers* Guyot et C^{ie}, 4, rue du Collège à Beaune, établie à la fin de l'année 1850. Cf. *Le Bien-Etre Universel*, n° du 6 juillet 1851. Transporté en Algérie, Guyot était, en décembre 1852, noté comme suit par le Préfet de Bry : « Trop perverti pour mériter l'indulgence ». (*B. B.*¹³ 466 Arch. Nat.). Un autre associé de la même association fraternelle, *Gillet Louis-Napoléon*, tonnelier à Beaune, avait été aussi condamné par la Commission mixte à « Algérie plus », peine commuée en internement. Dirigé de Dijon sur Paris, il se serait enfui, écrit, le 6 mai 1852, le Ministre au général commandant la 7^e Division à Besançon. (*F⁷ 12713*). Cela doit être une erreur de renseignement, car une liste de condamnés dits de 2^e catégorie le désigne plus tard, en décembre 1852, comme interné et proposé par le préfet pour une remise complète de sa peine, par suite de sa bonne conduite. Une note précise que cette remise a été accordée. (*B. B.*¹⁸ 446. *Commission des grâces*. Arch. Nat.).

3. Un des plus importants disciples de Fourier. Ami de Considerant et rédacteur à la *Démocratie pacifique*, où il faisait les comptes rendus des associations de production et de consommation. Représentant du peuple à la Législative pour la Saône-et-Loire.

4. C'est le fondateur gérant de la *Boucherie Sociétaire* Mandosse et C^{ie}, citée plus haut.

5. Sans doute, Rombas.

6. Mangin appartenait à la *Société des Ouvriers en limes*, fondée en septembre-octobre 1848 par Léon Wursthorn, 29, rue Phéliepeaux, passage de la Marmite, et qui, forte de 19 sociétaires et d'une vingtaine d'auxiliaires, avait bénéficié d'un prêt de 10.000 francs de l'Etat. Il en sera plus tard lui-même le gérant et jouera un rôle important dans le mouvement coopératif de production et de consommation sous l'Empire et sous la III^e République.

Martin Antide-Pierre. — N° 17.541 — 49. 40 ans. Notaire, né à Lyon. Habite Saint-Etienne. Marié, deux enfants. Expulsion. Remise. — Chef reconnu de tout temps du parti démagogique (1).

Martinache Eugène. — N° 17.697, — 10. — 33 ans, officier de santé ; médecin militaire en retrait d'emploi. Né à Orchies. Habite Lille (Nord). Célibataire. Internement dans un autre département. Mêlé à toutes les menées démagogiques, exerçait un grand ascendant sur la classe ouvrière grâce, à son titre de médecin de l'*Humanité* qu'il se donnait, société dangereuse dissoute par le Préfet (2).

Murat Blaise. — N° 19. 376, 116. — Ex-gérant de journal, habite 17, rue des Petits-Pères, à Lyon. — Algérie plus. Membre de plusieurs sociétés secrètes. Caractère froid et réfléchi. Opinions exaltées. Très dangereux. Impliqué dans le complot d'Oran. Influent dans la classe ouvrière (3).

Naudé Jean-Louis-Ollivier ; n° 19.459 — 92. 43 ans. Ouvrier tisseur (4), né à Montmirail. Habite la Croix-Rousse, 9, rue de la Visitation. Marié, quatre enfants. — Algérie moins. A déjà fait en 1844

1. Maire provisoire de Saint-Etienne en 1848. Conseiller général de la Loire. Sera l'un des fondateurs du journal coopératif *La Réforme* en 1868 et le principal rédacteur du programme associationniste et coopératiste publié par ce journal. L'un des fondateurs, en 1877, d'une coopérative à Paris, le *Comptoir des producteurs et des consommateurs*. Conseiller municipal de Paris (X^e arrondissement) et conseiller général de la Seine sous la III^e République (1878-1882). (Voir *Registre F.*⁷ 2592).

2. *Registre F.*⁷ 2592. Martinache avait succédé à Tribourdeaux à la présidence de la Société de Consommation lilloise *L'Humanité*, en septembre 1851. Ami et subordonné du savant docteur et chimiste Eugène Millon, avec lequel il avait été candidat aux élections en 1848. Millon, on l'a vu, avait été déjà expédié en Algérie. Martinache passa la frontière pour se soustraire à l'arrestation et fut exécuté « en effigie ». A.-M. Gossez : *Le département du Nord sous la II^e République* ; Lille, 1904, p. 364.

3. *Registre F.*⁷ 2593. Murat, ouvrier tisseur, est l'un des plus anciens « coopérateurs ». Déjà souscripteur, en 1835, du *Commerce Véridique et Social* Derrion et Cie, il était devenu gérant du journal « *Le Censeur* ». En 1848, il avait figuré au nombre des membres de la Commission municipale de Lyon et des candidats à la Constituante. L'un des fondateurs et administrateurs de l'*Association fraternelle de l'Industrie française*. et de l'*Association démocratique des Industries réunies* Barillet et C^{ie}. Membre de la Loge lyonnaise « *Les Amis des Hommes* ». Sera en 1866 l'un des signataires, avec son fils André, du *Manifeste des Soixante*.

4. Erreur légère du rédacteur policier : Naudé, d'abord « ouvrier gazier à livret » à Paris, puis venu à Lyon en 1843, « fabricant de soierie » au moment de son mariage, était devenu « élève en médecine » puis herboriste à La Croix-Rousse, en 1845.

deux mois de prison préventive dans l'affaire des tromblons. Affilié aux sociétés secrètes. Signalé comme l'un des chefs du mouvement projeté en décembre (1).

Roland (fille) Pauline-Désirée-Marie. — N° 23.098 — 1.538. — 42 ans, professeur, née à Falaise (Calvados), habite Paris, 106, rue du Bac. Célibataire, quatre enfants. Algérie. En 1850, six mois de prison pour société secrète.

Socialiste exaltée et dangereuse. L'âme de son parti. Disposée à tout braver pour arriver à la réussite de ses projets. A déclaré dans l'instruction que toutes ses sympathies étaient pour l'insurrection. — Transportée. — Décédée à Lyon (2).

Saussier Jean-François. N° 24.128 — 1.475. 40 ans. Négociant à Troyes. Mis en liberté (3).

Seinguerlet Louis-Eugène. N° 24.346 — 1.176. 24 ans. Avocat, né à Strasbourg ; habite à Paris, 17, rue de Lille. Eloignement. Dangereux. Connu pour professer des opinions socialistes très avancées. Ancien membre du club alsacien de Paris. Délégué de ce club auprès

1. Administrateur gérant de la *Société des Travailleurs-Unis* Naudé et C^{ie}, l'une des plus importantes associations de consommateurs de Lyon. Membre de la loge « *Les Amis des Hommes* ». Conseiller municipal de La Croix-Rousse, section du Chariot-d'Or. Il sera encore, sous l'Empire, en 1864, l'un des principaux fondateurs d'une coopérative de boulangerie, la *Boulangerie sociale de prévoyance*, disparue seulement depuis quelques années.

2. Pauline Roland était l'une des fondatrices en 1849-1850 de l'*Union des Associations ouvrières* à laquelle elle avait collaboré comme déléguée de l'*Association fraternelle des Instituteurs, institutrices et professeurs socialistes*. Condamnée pour ce fait en 1850 (v. *supra*) à six mois de prison. Était rédactrice de la *République* de Baresté, où elle publiait les comptes rendus de visites et d'enquêtes auprès des associations. Envoyée en Algérie en transportation, elle y tomba malade et dut être ramenée en France, malheureusement trop tardivement, pour être sauvée, et mourut à Lyon au retour. La Ville de Paris a donné son nom à l'une de ses maisons de refuge pour les malheureux. Avec elle était aussi frappée, on l'a vu, son amie et collaboratrice de l'*Union des Associations ouvrières*, Jeanne-Françoise Deroin, femme Desroches, ouvrière lingère, puis institutrice, journaliste féministe et socialiste, qui fut, elle, exilée en Angleterre. (V. Adrien Ranvier : *Rapp. au Congrès des Ass. ouv. de produc. de 1900*, Paris, 1900 ; pp. 129 à 150. — Cf. *ibid.* : *Révolution de 1848*, année 1908 ; p. 321 sqq.).

3. Le fils (ou le frère) de ce Jean Saussier, Louis, sera plus tard, en 1865, étant Conseiller municipal de Troyes, le fondateur de la *Société Coopérative de consommation des ouvriers de Troyes*, et représentera cette société aux premières Conférences coopératives de 1866 à Paris.

de ceux du Bas-Rhin. En relations avec les chefs. Propagandiste ardent (1).

Tachon Adolphe-Jean. — N° 24. 968. — 262. 31 ans. Pharmacien, né à Saint-Sever (Landes), demeurant à Paris, 31, rue du Four-Saint-Germain. Expulsion. — Condamné le 14 novembre 1850 à huit jours de prison pour société secrète. Arrêté porteur d'une proclamation séditionneuse. Connu pour l'exaltation de ses opinions anarchiques (2).

Tallandier Alfred ; n° 24.989. — 106 (3). 26 ans, avocat, né à Limoges (Haute-Vienne), demeurant à Limoges, célibataire. Expulsion. Antécédents judiciaires : 1848 : deux ans de détention pour participation au mouvement populaire de Limoges dont il était l'un des chefs (4). Observations : Ancien détenu politique, démagogue socialiste par ambition (5).

Tandonnet Jean-Baptiste-Eugène. — 40 ans. Ex-rédacteur en chef de la *Tribune* de Bordeaux. Habite Bordeaux. Y est né. Célibataire. Expulsion. Condamné le 28 juin 1850 à 25 francs d'amende pour dis-

1. Seinguerlet, exilé en Allemagne, y deviendra un disciple de Schulze-Delitzsch et écrira en 1865 son livre sur *Les banques du peuple en Allemagne*, où il se fera le propagateur et le vulgarisateur de la Coopération du type allemand. Correspondant-rédacteur au journal *Le Temps*, il fut en relations avec son compatriote strasbourgeois Zoppf et lui suggéra la fondation de la *Société de consommation* de 1865, et avec Rœderer, le créateur de la Banque de *Crédit Mutuel*.

2. Tachon était l'un des délégués de l'une des trois Associations fraternelles de médecins et de pharmaciens créées à ce moment. Il fut à ce titre l'un des fondateurs de l'*Union des Associations ouvrières* condamnée en 1850. Il est désigné dans la *Gazette des Tribunaux* qui relate le procès de nov. 1850, nos des 13 et 14 nov., comme « élève en pharmacie ».

3. *Registre des Commissions mixtes* F.⁷ 2594. Arch. Nat.

4. Tallandier, et non Tallandier, fils d'un magistrat limousin, nommé substitut du procureur de la République en 1848, avait en effet laissé se dérouler la manifestation populaire armée du 27 avril 1848 à Limoges et avait été poursuivi et condamné à deux ans de prison. (V. *Gazette des Tribunaux* du 5 mai 1848, du 18 mars 1849, du 14 juillet 1849. — Cf. Victor Chazelles : *Un épisode de la lutte de classes à Limoges*, dans *La Révolution de 1848* ; t. VII (1910-1911) et t. VIII (1911-1912), *passim*.)

5. Il avait été disciple de Pierre Leroux, associationniste éclectique. En exil en Angleterre, il y fut coopérateur, traduisit le livre d'Holyoake sur l'histoire des *Equitables Pionniers de Rochdale* qui fut l'un des instruments de vulgarisation de la formule rochdalienne en France. Correspondant de l'*Association et de la Coopération* de 1864 à 1868. L'un des associés fondateurs du *Crédit au Travail* de 1863 et de l'*Association d'approvisionnement et de consommation* de Paris-Passy en 1864. Rentré en 1870, il fut sous-préfet, puis conseiller municipal de Paris et député de la Seine. Demeuré coopérateur de doctrine.

tribution d'imprimés sans autorisation. Membre du Conseil général. Socialiste prêt à sacrifier sa vie pour le triomphe de ses idées (1).

Thibaut Eugène-André. — N° 25.292. — 1.928. 29 ans. Horloger. Habite Paris, rue de Crussol, 14. En surveillance. Un des administrateurs de la *Société des Ménages* (2). Homme connu pour l'exaltation de ses opinions politiques.

Voisin Benoist. — N° 26.756, 1.844. — 34 ans. Cordonnier, né à Jouy. Habite Sens. Marié, un enfant. Algérie moins. Condamné en 1850 à six mois de prison pour société secrète. Propagandiste socialiste dangereux ; l'un des chefs les plus influents de la localité. A fait le plus grand mal dans la ville et dans les campagnes. S'est porté candidat à l'Assemblée. Invitait les frères et amis à se tenir prêts à marcher. Transporté (3).

* * *

Tels sont, d'après les registres examinés aux Archives nationales, les associationnistes et coopérateurs les plus importants et les plus connus atteints par le Coup d'Etat. Mais ce ne furent pas les seuls, tant s'en faut, si l'on en juge par les documents que nous avons pu consulter pour deux départements, le Rhône et la Côte-d'Or.

Dans le département du Rhône, la lecture des journaux de Lyon de la période de 1848 à 1852 apporte la preuve que plusieurs des associationnistes ou coopérateurs de cette période ont été à diverses reprises inquiétés, interrogés par la police, parfois même arrêtés et emprisonnés. Ainsi, après la tentative d'insurrection des 14 et 15 juin 1849, à la Croix-Rousse, plusieurs coopérateurs furent suspectés et menacés d'arrestation, parfois détenus. Charles Beauvoir, l'un des fondateurs de la *Société des Travailleurs-Unis* et gérant de la boulangerie, « le caporal Beauvoir », ainsi qu'on l'appelait à cause de sa notoriété au début de la Révolution dans le 22^e régiment d'infanterie légère en garnison à Lyon, prit la fuite en Suisse, à Genève, où il aurait participé à la fondation d'une autre association. Hilarion Classis, un ouvrier tisseur qui participera encore au mouvement coopératif de la période de l'Empire, fut détenu plusieurs mois en prison. Eugène Cornu, ancien membre et peut-être administrateur de la *Société des Travailleurs-Unis* de la Croix-Rousse, comme Beauvoir,

1. Tandonnet avait été en 1838-1840 l'un des fondateurs de l'*Institut sociétaire*, créé par un groupe de dissidents fouriéristes.

2. L'une des plus importantes associations parisiennes de consommation du moment.

3. Sera l'un des souscripteurs et correspondants de l'*Association*, journal du mouvement coopératif de 1864-1866.

administrateur et gérant d'une association de production de tisseurs de soie, *la Fabrique d'étoffes de soies unies*, Félix Martin et Cie, et maire de la Guillotière, révoqué, puis réélu, sera aussi poursuivi à cette occasion (1), de même que Jacques Travers, administrateur de l'*Association démocratique des Industries réunies*, et gérant de l'un de ses établissements, Vincent Guillermain, cordonnier, conseiller municipal de la Croix-Rousse, l'un des principaux fondateurs et propagandistes de *la Compagnie des Industries-Unies* de 1846-47, administrateur-fondateur des *Travailleurs-Unis*, etc., etc. (2).

Relâchés pour la plupart à la suite de l'arrêt du Conseil de Guerre du 4 décembre 1849 (3), les « coopérateurs » lyonnais devaient être de nouveau poursuivis et arrêtés au Coup d'Etat. Blache, Chaboud, Drivon, Blaise Murat, Naudé, déjà cités plus haut, seront accompagnés de nombreux autres membres de diverses associations : Favier, Classis, Vasserat, Cornu (4), Louis Demard, des *Travailleurs-Unis*, les deux Jaud, coopérateurs de 1863, Jean-Marie Perret, tisseur, etc. Quelques-uns furent relâchés ensuite (5).

A Dijon aussi, nous avons pu vérifier que les associationnistes du moment avaient été compris parmi les victimes du Coup d'Etat, très nombreuses en Côte-d'Or. C'est ainsi que les dossiers des commissions mixtes nous renseignent sur le sort qui fut fait à plusieurs d'entre eux, par exemple :

Carion Jules-Antoine, négociant à Dijon, 36 ans, en fuite, expulsé (6).

1. Mêlé lui-même aux événements de juin 1849, Cornu passa en Suisse d'où il serait revenu, d'après un rapport de police, en novembre 1849. — V. Tchernoff : *Associations et sociétés secrètes sous la II^e République* (Rapp. du Proc. général de Lyon du 23 janvier 1850).

2. Auguste Desmoulins et son beau-frère Luc Desages, tous deux gendres de Pierre Leroux, devaient également être impliqués dans cette affaire.

3. L'arrêt fut cassé en révision.

4. *Registre d'écrou du 2 décembre 1852. — Dossiers I² Arch. Municip. de Lyon.*

Eugène Cornu figure d'ailleurs au registre des Commissions mixtes (F⁷ 2588) au milieu de dix militants qui portent le même patronyme.

5. En particulier, Henri Romatier, Coopérateur de la période de 1863-1870 et père d'un des plus anciens coopérateurs lyonnais de nos jours. Les associations, rappelons-le, furent illégalement mises en liquidation sur l'ordre de l'autorité d'état de siège, le général de Castellane.

6. Carion était l'un des administrateurs de la *Boucherie Sociétaire de Dijon*, fondée en juin 1851. Né en 1815, à Dijon, il appartenait à la famille du fameux « curé rouge » de 1789, qui fut maire « patriote »

Collot Louis, baigneur à Dijon, condamné à l'expulsion (1).

Gamet Hector, avocat, journaliste à Dijon, condamné à l'expulsion, peine commuée ensuite en surveillance (2).

Joigneaux Pierre, représentant du peuple, expulsé (3).

Mongin Paul; n° 18.826, 34. — 36 ans, géomètre, né à Arc-sur-Tille, habite Dijon, marié, deux enfants. — Expulsion; Remise (?) (4)

Viard Jules; n° 26.313. — 104 (5), journaliste, 34 ans. Habite

d'Issy-l'Évêque, en Saône-et-Loire, et de l'ex-curé Vivant Carion, de Dijon, qui devint l'un des principaux journalistes dijonnais de 1795 à 1830. Fondateur, avec son frère, d'un important magasin à l'enseigne du « *Pauvre Diable* », il avait été sous-commissaire du gouvernement à Beaune, puis commissaire en Haute-Saône en 1848, plusieurs fois poursuivi et condamné de 1848 à 1851. Arrêté au Coup d'État, condamné d'abord à la déportation et enfermé au fort d'Ivry, sa peine fut commuée en celle de l'expulsion, sur intervention du maréchal Vaillant, dijonnais de naissance, qui invoqua que le père de Carion, ancien officier de la République et de l'Empire, avait été emprisonné en 1815 avec le père de Vaillant, ancien secrétaire général de la Préfecture de la Côte-d'Or et député aux Cent Jours, en représailles de leur activité bonapartiste en 1815 (3 mars 1852) (F⁷ 12710-12713. Arch. Nat.). Il sera élu membre de l'Assemblée Constituante de 1871 en Côte-d'Or. — Expulsé, il vécut en Belgique comme placier en vins de Bourgogne.

1. Collot était l'un des inspecteurs de l'*Association d'assurances mutuelles de Dijon*, membre de la *Boulangerie sociétaire* et administrateur de la *Boucherie sociétaire* de Dijon. Un état du préfet de Bry du 8 décembre 1852 le classe dans la catégorie des « condamnés politiques ne pouvant rentrer en France, ou dont la peine, quelle qu'en soit la durée, ne doit pas être modifiée avant un long délai ». (B. B.²⁸ 466. Arch. Nat.). — Grâcié quelques années plus tard, il sera de nouveau arrêté en mars 1858 avec cinq autres suspects du département de la Côte-d'Or en vertu de la loi de sûreté générale (Fic, III. N° 7. Côte-d'Or). Il sera plus tard, dans les dernières années de l'Empire, en 1868, président de la Coopérative de consommation *La Bourguignonne* de Dijon, conseiller municipal et adjoint au maire, sous la III^e République.

2. Gamet, phalanstérien, sera l'un des fondateurs de la *Boucherie sociétaire de Dijon*. (B. B.⁶⁸ 466). Plusieurs fois condamné lui aussi, à Paris et à Dijon, rédacteur au *Travail* et au *Peuple*.

3. Joigneaux est l'un des « associationnistes » les plus importants, surtout dans le domaine agricole où sa propagande s'est davantage exercée. Mais il sera aussi, en 1867, l'un des administrateurs de la Coopérative de consommation parisienne *La Sincérité*. Représentant du peuple à la Constituante et à la Législative pour la Côte-d'Or. Député, puis sénateur de la Côte-d'Or sous la III^e République. Agronome réputé.

4. *Registre des Commissions mixtes* F.⁷ 2593. Arch. Nat. Mongin était l'un des disciples de Fourier à Dijon depuis 1834. Secrétaire fondateur de la *Boucherie sociétaire* en 1851. Mort en exil en Belgique.

5. *Registre des Commissions mixtes* F.⁷ 2588. Arch. Nat.

Paris, mais a demeuré à Dijon. Marié, trois enfants. Expulsion, maintenue. Rédacteur en chef d'une feuille révolutionnaire à Dijon. Homme d'action, meneur du parti anarchique. A fait l'apologie des hommes de 93. Dans sa feuille, *le Travail*, a comparé Marat à Jésus-Christ. (*Procès-verbal de la Côte-d'Or*) (1).

On trouve encore, au hasard des lectures ou des recherches dans les documents officiels ou dans les journaux de l'époque, d'autres noms d'« associationnistes » ou de coopérateurs. C'est, par exemple, Buchez, le fondateur et le théoricien de l'association ouvrière de production, Philippe-Joseph-Benjamin Buchez, devenu un moment, en 1848, l'un des personnages les plus considérables de l'Etat, Président de l'Assemblée Nationale, après avoir été l'adjoint au maire de Paris au lendemain des journées de février. Parce qu'il avait combattu avec énergie la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, élu Président de la République, dont il avait même proposé d'annuler l'élection, on oubliait sa modération politique certaine, et son rôle comme président dans la journée d'émeute du 15 mai 1848 où la salle de l'Assemblée qu'il présidait fut envahie par les manifestants. Bien qu'il ne fût plus, depuis deux ans, qu'un simple citoyen occupé de philosophie, de sociologie et d'histoire, après avoir été l'un des médecins les plus charitables et les plus désintéressés de tout Paris, on l'arrêtait au 3 décembre et on le maintenait en prison pendant deux jours (2).

Tels sont aussi, entre autres, parmi les représentants du peuple, avec Joigneaux, Duché, Hennequin, déjà cités, Greppo, Joseph Faure, Morellet (du Rhône), César Bertholon (de l'Isère), Pierre et Jules Leroux, Testelin (du Nord) (3). Et au nombre des simples

1. Jules Viard est indiqué dans l'état du Préfet de la Côte-d'Or des condamnés de la 1^{re} catégorie comme « journalier ». — L'appréciation qui le concerne de la part du Préfet est « pas d'indulgence. » (B. B¹⁸ 446. Arch. Nat.). D'abord fouriériste, Viard avait été l'associé de Proudhon à sa première « banque du peuple » et avait collaboré au journal proudhonnien *Le Représentant du Peuple*. Devenu l'un des rédacteurs des journaux dijonnais *Le Travail* et *Le Peuple*, de tendances « socialistes », fondés en 1850, il y défendait les associations de toute nature. Tué par la misère sans avoir consenti à prostituer sa plume de journaliste.

2. Armand Cuvillier : *Buchez, le fondateur en France de l'association ouvrière de production*, dans *Revue des Etudes Coopératives* de juillet-septembre 1922, p. 358.

3. Louis Greppo, un ouvrier tisseur, figure, avec Guillermain et Chaboud, cités plus haut, parmi les fondateurs et souscripteurs, propagandistes, de la *Compagnie des Industries-Unies* de 1846-1847 (V. *De l'ori-*

militants, Jean Macé, journaliste, Paul Pilate, comptable de l'*Humanité* de Lille, le tailleur Pierre Wahry, l'avocat Wladimir Gagneur, de Poligny (Jura), le docteur Ange Guépin (de Nantes) (1), les frères

gine des influences..., loc. cit., p. 158). Il avait appartenu en outre à la grande Société des *Mutuellistes de Lyon*, syndicaliste et coopérative. Elu à la Législative, il y avait voté *seul* pour le projet de Proudhon. Condamné d'abord à la transportation à Cayenne, il fut finalement expulsé en Belgique et en Angleterre. Futur maire du IV^e arrondissement de Paris et sénateur après 1870.

J. Faure et Morellet avaient appartenu, en 1849, à l'association parisienne de l'*Harmonie universelle, société de fraternité active*, sorte de phalanstère d'artistes, écrivains, etc., de tendances sociales fouriéristes. Morellet, qui défendra les associations à la tribune, était aussi l'un des fondateurs de la Colonie phalanstérienne de Saint-Denis-du-Sig, et figurera au nombre des adhérents de la coopérative l'*Universelle* de Valence, en 1866-1869 (Il ne se rallia pas à l'Empire, ainsi qu'on l'a dit par erreur et que je l'ai répété à tort dans mon *Hist. générale de la Coop. en France*, mais il se retira de la politique militante). Bertholon aussi avait été des fondateurs de la Colonie phalanstérienne de Saint-Denis-du-Sig (Algérie) (1846). Jules et Pierre Leroux avaient fondé une association de production à Boussac (Creuse). Le docteur Achille Testelin, l'un des défenseurs des associations du Nord, sera membre de la *Caisse de Crédit au travail* de Lille, dans les dernières années de l'Empire.

1. Jean Macé, rédacteur au journal *La République* d'Eug. Baresté, y fera des comptes rendus d'associations, avec Pauline Roland. Réfugié en Alsace, à Beblenheim, et soumis à la surveillance, il y fondera des associations de crédit mutuel et la fameuse *Ligue de l'Enseignement* pour la propagande d'un enseignement populaire à base associationniste. Plus tard, sénateur de la Seine, sous la III^e République. — Paul Pilate, réfugié en Belgique avec sa famille après le 2 décembre, y souscrivra, avec les siens, au capital de la *Caisse de Crédit au travail* de Lille. — Pierre Zacharie Wahry, avait, avant 1851, fait plusieurs tentatives de fondation d'association ouvrière, en particulier, celle de la *Compagnie des Industries-Unies* de 1845. (V. notre ouv. : *Hist. générale de la Coop. en F.*; loc. cit., t. I^{er}, pp. 224 à 227), celle aussi dite *La Réciprocité, association d'ouv. tailleurs*, 1, rue Coq-Héron, fondée le 20 avril 1848, conformément aux idées de Proudhon, et dont il était le gérant, celle enfin (1851), de la *Société de la Presse du Travail* — avec Desmoulins — dont il était l'un des trois gérants. (V. *ibid.* : op. cit., p. 283). Plusieurs fois condamné, il avait été transporté en Algérie. Sa femme demanda ensuite sa grâce en invoquant sa qualité de citoyen suisse, on ne sait pour quelle raison, car il était né à Paris le 12 mars 1814. (F.⁷ 12710-12713. Arch. Nat.) (22 juin 1852).

Wladimir Gagneur, fils d'un député « ultra » du Jura, et frère d'un général du Second Empire, fut disciple de Fourier avec Considerant, son compatriote, collabora à la *Phalange*, à la *Démocratie Pacifique* et fut un des premiers « associationnistes » dans les milieux paysans et

Reclus, Elie et Elisée (1), Cattiaux (2), etc. Quelques-uns étaient fonctionnaires et furent destitués ou contraints de démissionner. Nous ne les connaissons pas tous, cela est certain, mais voici les noms de ceux que nos recherches sur l'histoire de la coopération nous ont permis de découvrir :

Eugène Flotard, un magistrat de Saint-Etienne, âgé de 30 ans, refusa de prêter serment au nouveau régime et quitta la magistrature. Fixé à Lyon, il y sera, de 1860 à 1870, le rédacteur du Journal *Le Progrès* pour les questions coopératives, fondera dans sa ville plusieurs sociétés : *Le Crédit au Travail*, *la Progressive*, dont il sera le président très actif, publiera sur le mouvement coopératif des articles, des brochures et des livres, et sera le principal animateur de l'idée et de l'action coopératives dans la région lyonnaise jusqu'à la République où il sera élu à l'Assemblée Nationale par le département du Rhône. Un ancien élève de l'École Normale Supérieure, né en 1826, quelque temps professeur de l'Université, Eugène Véron, avait lui aussi, refusé son serment au Coup d'Etat, et avait dû démissionner pour se faire professeur libre. Ecrivain social, il sera l'un des premiers à faire connaître la coopération par son livre sur *Les Associations ouvrières de consommation, de crédit et de production en Angleterre, en Allemagne et en France*, paru en 1865. Collaborateur de la presse coopérative à

agricoles, préconisant les « fruitières », les sociétés de crédit mutuel agricole, les assurances coopératives, etc. En 1851, il organisa la résistance armée au Coup d'Etat dans le Jura, fut arrêté et condamné à la déportation à Cayenne. Sa peine fut commuée.

1. Elie et Elisée Reclus étaient, en effet, et furent toujours des « associationnistes ». Elie était, lui, phalanstérien, fouriériste. Après son retour d'exil, en 1859, il fut, en 1863, l'un des souscripteurs du capital de la banque coopérative du *Crédit au Travail*. Rédacteur du journal *L'Association*, il agit alors comme le véritable secrétaire et animateur du mouvement coopératif renaissant, écrivit de nombreux articles et études sur la coopération et prit part à toute l'activité coopérative de cette période. Son frère Elisée aussi, quoique de façon moins directe, moins personnelle ; mais son nom apparaît alors en diverses sociétés comme souscripteur et participant. Tous deux figureront, en particulier, au nombre des fondateurs, avec Talandier, de l'*Association d'approvisionnement et de consommation de Paris-Passy* (1864), et aussi parmi les fondateurs de la coopérative d'assurances de Paris, l'*Equité*.

2. Cattiaux était un officier de santé mutualiste et « coopérateur » du Cambrésis, fondateur de plusieurs sociétés de sa région, futur administrateur de la *Boulangerie coopérative* de Paris en 1867-1869. Il fut incarcéré à Cambrai, puis libéré à la requête d'un de ses confrères. Il vint alors s'établir à Paris où il fut, sous la III^e République, conseiller municipal du XX^e arrondissement.

laquelle il donnera de remarquables études (1), il sera en outre un coopérateur pratiquant, fondateur du *Crédit au Travail*, de *l'Universelle*, de *la Sincérité*.

Le cas de Véron sera aussi celui d'Auguste Verdure, un instituteur du Pas-de-Calais, qui quittera l'enseignement au lendemain du Coup d'Etat, démissionnaire ou révoqué, et sera de 1863 à 1871, avant d'être élu membre de la Commune, le principal propagandiste du *Crédit au Travail*, puis, après la chute de la banque, le secrétaire de la « Commission consultative » de 1869-70, qu'on peut considérer comme le bureau de renseignements juridiques, administratifs, pratiques, etc., du mouvement coopératif du moment.

Il faudrait enfin, pour être complet, donner les noms des très nombreux mutualistes-coopérateurs, fondateurs ou simples propagateurs d'associations dites de « secours mutuels » ou d'« assurances mutuelles » (2) qui ne trouvèrent pas grâce devant les commissions mixtes, soit parce qu'ils y furent desservis par les dossiers établis par les policiers officiels, les mouchards ou dénonciateurs bénévoles, ou simplement par une réputation, véridique ou fausse, de « républicains » ou de « socialistes » ou plus simplement encore, de « rouges ». Nous ne saurions naturellement les découvrir tous. Mais en voici quelques-uns que nous sommes en mesure de citer, parce que des recherches d'histoire locale nous permettent de préciser leurs noms et la destinée qui leur fut faite au Coup d'Etat. C'est encore du département de la Côte-d'Or qu'il s'agit :

Bissey Gabriel-Antoine ; n° 2.948 (3), 38 ans, médecin né à Corcelotte, demeurant à Précy-sous-Thil, marié, sans enfant. Surveillance. Président d'une société de secours mutuels, dissimulant ses tendances démagogiques sous des apparences philanthropiques ! Intelligent et actif, a exercé une funeste influence dans son canton (4).

1. En particulier, à l'*Association* (1866), et au *Progrès de Lyon*, dont il aura un instant la direction après 1870.

2. Toute association de « secours mutuel » ou d'« assurance mutuelle » devait donner naissance à une « boutique sociétaire », à une « association pour la vie à bon marché ». Exemples : Dijon, Lille, Valenciennes, Nancy, etc.

3. *Registre des Com. mixtes F.* 2588.

4. Le docteur Bissey, membre du Conseil municipal de Précy, vraisemblablement mû par des idées phalanstériennes, avait, en effet, fondé une « association d'assurance mutuelle » du type de celle qu'avaient créée des fouriéristes dijonnais avec le docteur Noirot pour praticien. En décembre 1852, le Préfet proposait son maintien dans la première catégorie, celle des « condamnés politiques ne pouvant rentrer en France ou

Chevalier Emile-Henry, ancien dragon, journaliste, 23 ans, fondateur du *Progrès*, de Châtillon en 1851. Secrétaire d'une société de secours mutuels à Châtillon. Eloignement temporaire. Proposé en ces termes par le Préfet à la Commission des grâces en décembre 1852 pour être classé en deuxième catégorie, celle des « condamnés politiques dont la grâce entière ou partielle peut être accordée immédiatement à l'occasion de la proclamation de l'Empire » : « Pourrait être commué en simple surveillance. Il n'est pas dangereux ». Mais il n'avait fait aucune demande de grâce. La proposition du préfet fut rejetée (1).

D'Ivory de Kermilien, Gédéon, N° 9.116-28 (2), 41 ans, rentier, né à Mauvilly (Côte-d'Or), habite Châtillon ; marié. Algérie plus. Surveillance. Conduite privée déplorable. Ardent propagateur des idées socialistes. Chef du parti démagogique, homme violent. — Transporté (3).

Jullien Abel, n° 14.838 ; 16 (4), typographe, à Beaune, né à Paris ;

dont la peine, quelle qu'en soit la durée, ne doit pas être modifiée avant un long délai », en ces termes : « Médecin endetté que ses opinions rendraient dangereux s'il ne restait soumis à une sévère surveillance. » (B. B.¹⁸ 446. Arch. Nat.). Et voici aussi le jugement porté par le Préfet et le procureur général en 1853, lors d'une requête faite par lui, 4 décembre, pour que ne soit pas entravé l'exercice de sa profession médicale : « Antécédents pas défavorables. Instruit, sans fortune, généreux, soigne les pauvres gratuitement. En juin 1852, a refusé de prêter le serment politique demandé comme membre de la Commission d'hygiène publique. » Et les autorités refusaient, malgré l'avis du général commandant et un premier consentement de la Sûreté générale, sur nouvelle intervention du Préfet de Bry et du Procureur général de Mongis, un neveu de Buffon. (B. B.¹⁸ 446, *Commission des grâces*. Arch. Nat.).

1. Chevalier alla à New-York, au Canada, y dirigea des journaux, fut bibliothécaire de l'Institut Canadien. Rentré en France à l'amnistie, il fut rédacteur au *Pays*, à l'*Opinion Nationale*. Elu Conseiller municipal de Paris (XV^e arrondissement) de 1871 à 1875. Mort en 1879.

2. F.⁷ 2588. *Registre des Com. mixtes*. En effet, il était fondateur et président d'une « société d'assurances mutuelles » à Châtillon, avec Chevalier pour secrétaire.

3. Il fit plus tard, le 17 mars 1852, un recours en grâce (F.⁷ 12712. *Com. des Grâces*) qui ne fut pas accueilli avec faveur, car le Préfet demandait encore en décembre suivant, son maintien dans la catégorie n° 1, dans les termes suivants : « Ivory (d') Gédéon, rentier, à Châtillon, transportation. Homme dangereux. Sa famille ne désire pas son retour. » (B. B.¹⁸ 446. Arch. Nat.). Charmante famille... et aussi délicieux régime !

4. F.⁷ 2.591. *Registres des Com. mixtes*.

41 ans, marié, deux enfants. — Algérie plus. — Maintenu. Agent de propagande, lien de toutes les sociétés secrètes. Ambitieux. Mauvaises passions (1).

Meugniot Louis, 34 ans, vétérinaire à Précý. Y est né. Veuf. Un enfant. Condamné par arrêt de la commission mixte de la Côte-d'Or du 16 mars 1852 à l'internement à Saint-Sever (Landes) (2).

Le Coup d'Etat, en lui-même, n'était pas dirigé contre les associations. Aucune mesure d'ensemble ou de principe émanant du chef de l'Etat, ou des agents exécutifs, ne fut prise contre elles. Seules, à notre connaissance, furent dissoutes et mises en liquidation les deux associations citées plus haut, l'une par le pouvoir militaire en vertu de la loi sur l'état de siège, l'autre par l'autorité préfectorale. Un peu plus tard, en 1853, le maire de Dijon, André Tranoy, usait aussi d'autorité pour fermer « *la boulangerie sociétaire* » de sa ville, sans doute avec la complicité du président même de l'association, alors son adjoint au maire, l'ex-fourrieriste Gaulin, libéral passé au bonapartisme. Mais ce sont là cas fortuits, exceptionnels, dans l'histoire de l'association. En fait, ce fut contre les hommes et non contre les institutions que s'exerça la vindicte du Coup d'Etat. C'est parce qu'ils représentaient « le socialisme », la République du peuple, que, sous prétexte de « société secrète », ils furent arrêtés, emprisonnés, exilés. Ceux qui, sans y penser peut-être, par une sorte de réflexe social, représentaient le principe de la compétition et de la violence s'en prirent aux défenseurs du principe opposé : association des fai-

1. Il était membre d'une société de secours mutuels libre à Beaune. Condamné à la transportation en décembre 1852, le Préfet proposait son maintien dans la catégorie n° 1 avec les considérants suivants : « Trop perverti pour mériter l'indulgence ». (B. B.¹⁸ 466. *Com. des Grâces*).

2. B. B. ¹⁸. 446. — Dans un document de ce carton des Arch. Nat. se trouve une pétition de Meugniot demandant sa grâce en termes flatteurs pour la personne du Souverain (30 mars 1852). Le directeur des forges de Maison-Neuve et le maire Gauthier lui sont favorables et appuient la demande, le présentant comme ne faisant pas de politique active, comme un homme modéré, estimé, de mœurs pures, ayant l'affection de tous pour la douceur de son caractère, de caractère faible, etc. Mais Meugniot, conseiller municipal, avait été condamné à trois mois de prison pour « colportage », on avait trouvé chez lui des brochures associationnistes de Pierre Joigneaux, — et il avait en outre fait l'éloge dans la presse républicaine des procédés d'entraide et de mutualité des cultivateurs d'Aisy et de Bierre. C'était son crime ! Il fut plus tard, après 1870, maire et Conseiller général de Saulieu.

bles contre les plus forts, des petits producteurs salariés ou artisans contre les capitalistes, des consommateurs contre les vendeurs. En dehors même de toute idée politique, l'Association, la Coopération fut identifiée avec le Socialisme et exorcisée avec le « spectre rouge ».

Jean GAUMONT.
